



MODELE DE DELIBERATION

Délibération du Conseil municipal portant sur la cession d'un bien immobilier

Vu l'article L.2241-1 *in fine* du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,
Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,
Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant le bien immobilier sis à....., propriété de la commune de,
Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,
Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du.....estime la valeur vénale dudit bien
à.....euros,
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Il expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat .

Après en avoir délibéré (modalités du vote à préciser), le conseil municipal :

- décide la cession de la propriété immobilière sise à.....(références cadastrales) moyennanteuros, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- fixe à.....euros la valeur vénale de la propriété cédée en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques.